

# CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS  
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992



## Assemblée Générale de Loisirs et Tourisme Bretagne Jeudi 19 avril 2007 C.M.C.A.S. de Ploufragan (Côtes d'Armor)

Avec la participation de :

- Jean-Louis Fournier, Président de l'ANCAV, Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances, ancien membre du Bureau Confédéral de la C.G.T.
- Jamaldine Oudni, Secrétaire Général de l'ANCAV.

Toute association se doit de réunir ses adhérents afin de présenter les résultats et de proposer des perspectives, discutées, élaborées et décidées par ceux-ci.

Promouvoir le tourisme social, doit permettre au plus grand nombre de salariés d'accéder aux loisirs et à la culture. Tel est le rôle dévolu à notre association.

Loisirs et Tourisme est avant tout un outil de la C.G.T. dans ce domaine. Les militants de la C.G.T. sont donc les mieux à même de défendre l'existant et d'exiger des avancées.

Au-delà de la participation des adhérents, le Comité Régional C.G.T., les Unions Départementales souhaitent faire de cette journée un moment d'échange pour le développement de notre outil, Loisirs et Tourisme.

Nous voulons ouvrir largement les travaux de cette Assemblée Générale aux Comités d'Entreprise et organismes équivalents, aux syndicats, Unions Locales et Secteurs Professionnels.

Dans cet esprit, les quatre Unions Départementales de Bretagne ont assuré le relais en adressant à l'ensemble des syndicats, le document préparatoire à l'Assemblée Générale. Une Assemblée Générale qui sera l'occasion de pointer quelques aspects :

- D'où venons-nous et quelles perspectives pour notre avenir ?
- Quelle impulsion pour dynamiser la bataille revendicative en développant la notion de coordination d'activités ?
- Quelle implication du mouvement syndical pour donner du sens et de l'efficacité à notre démarche ?

Cette volonté d'ouverture de l'Assemblée Générale s'inscrit dans une volonté d'une nouvelle dynamique, de mieux travailler les synergies et faire apparaître les évolutions nécessaires pour un outil plus efficace qui réponde aux attentes.

### Sommaire

#### Assemblée Générale de Loisirs et Tourisme Bretagne

#### Séance plénière du C.E.S.R. du 19 mars 2007

- Contrat de projet Etat-Région
  - Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional des voyageurs entre la Région Bretagne et la SNCF 2007-2012
  - Convention de transfert des aéroports civils de Brest, Quimper, Rennes et Dinard-Pleurtuit
- Vœux**
- Desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne et Pays de Loire
  - Alcatel-Lucent

Jacques PAUGAM

### INSCRIPTION à l'Assemblée Générale L.T.B. du 19 avril 2007

Syndicat : ..... Union Locale : .....  
Secteur Professionnel : ..... Comité d'entreprise : .....

NOM : ..... Prénom : .....  
NOM : ..... Prénom : .....  
NOM : ..... Prénom : .....

Frais de participation incluant le repas : 20 € x ..... = ..... € - Inscription à retourner à L.T.B. avant le 10 avril 2007.

# Séance plénière du C.E.S.R. du 19 mars 2007

Cette séance s'est tenue en présence du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, notamment en lien avec un des points essentiels de l'ordre du jour : le Contrat de Projets État/Région (C.P.E.R.) 2007/2013.

## LE CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION (CPER) 2007 – 2013



**Intervention  
de Guy  
JOURDEN**

Nous sommes amenés aujourd'hui à émettre un avis sur le Contrat de Projets État/Région.

Tout d'abord, nous pouvons constater que les conditions de négociation imposées par l'État n'ont pas été propices à une élaboration sereine d'un contrat qui engage la Bretagne et ses habitants pour de nombreuses années.

La précipitation dans le calendrier et la proximité d'élections politiques majeures parasitent le contenu de cette négociation.

**Cette conduite au pas de charge des contrats de projet illustre l'absence de démocratie sur la stratégie de l'État en Région.**

**La société civile, les organisations syndicales ne sont informées et ne peuvent donc intervenir qu'une fois les choix arrêtés.**

**Quant au CESR même s'il a été régulièrement informé par la Région de l'état d'avancement dans l'élaboration du Contrat de Projets, il n'a pas été associé aux négociations notamment au niveau de la Conférence Territoriale qui s'est réunie 8 fois sur le sujet.**

Nous sommes uniquement dans une démarche de consultation en excluant totalement une démarche de concertation.

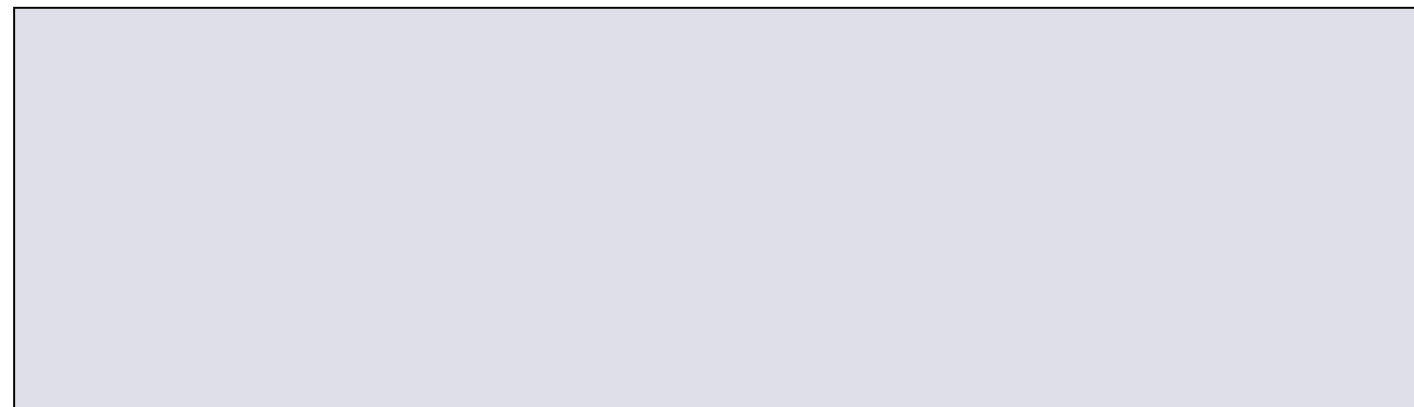
La démocratie sociale, la démocratie participative, aujourd'hui présentes dans nombre de discours, auront été les parents pauvres de ce Contrat de Projets.

Le lobbying se substitue aujourd'hui à la démocratie. **C'est un problème central, car les contrats de projet, comme tout objectif d'aménagement du territoire, devraient d'abord répondre aux besoins d'amélioration de vie des salariés et des populations :**

- En posant les conditions de la pérennité des emplois et des activités,
- En répondant aux besoins en matière d'élévation des qualifications, des formations professionnelles et initiales,
- En s'appuyant sur des services publics rénovés et sur un pôle financier public,
- En développant une sécurité sociale professionnelle et un statut du travailleur salarié.

Lors du lancement des contrats de projets, le gouvernement annonçait une grande révolution dans leur conception en précisant qu'ils seraient réalisés à 100% !! Il dénigrait le retard des anciens Contrats de Plan État/Région, oubliant que la non-réalisation de ces derniers résultait uniquement de ses propres restrictions budgétaires.

L'État a donc changé les règles du jeu et de financement, de façon unilatérale, sans tenir compte des préoccupations des co-financeurs que sont les Régions, tout en annonçant un taux d'exécution maximal de 80% pour le CPER 2000-2006, soit un solde national négatif de 3,9 milliards d'euros.



Le Groupe CGT souhaite qu'un bilan complet de la réalisation du CPER 2000-2006 soit présenté au CESR.

**Le Groupe CGT considère qu'après la loi de décentralisation dite Acte 2 et la suppression du Commissariat au Plan, l'abandon du concept de Contrat de Plan marque un tournant majeur dans le fonctionnement politique de notre Pays.**

La substitution du Contrat de Plan, par la notion de Contrat de Projets, n'offre plus aucune garantie d'engagement et de réalisation de la part des gouvernements qui dans la période 2007-2013 agiront au nom de l'État.

Les contrats de Projet, qui conduisent à une baisse notable des crédits de l'État (12,7 milliards d'euros contre 19,5 milliards d'euros pour le CPER 2000/2006) illustrent comment le gouvernement envisage de conduire les politiques au niveau territorial à partir du fil conducteur dessiné depuis 2002 **c'est à dire : l'attractivité et la compétitivité.**

Les territoires sont aujourd'hui considérés comme des éléments majeurs dans la concurrence européenne, voire mondiale, pour capter des capitaux et des parts de marché.

Les efforts de l'État seront portés prioritairement sur certains d'entre eux afin qu'ils concentrent les atouts d'un environnement favorisant des niveaux élevés de rentabilité. Le principe des Contrats de Projet, allié à celui des Pôles de Compétitivité, conduira inévitablement à une concurrence entre les territoires, à des déséquilibres d'une Région à l'autre, puisque l'État assurera de moins en moins de régulation.

**De notre point de vue, c'est au regard de ces considérations qu'il convient d'analyser le Contrat de Projets État/Région Bretagne 2007-2013.** C'est ce que nous allons tenter de faire avant de porter une appréciation sur le projet d'avis qui est soumis au vote.

Tout d'abord concernant les montants financiers et leur répartition entre les 2 contractants. **Le total du Contrat de Projets s'élève dans les prévisions à 1997 millions d'euros dont 600 millions d'euros pour l'État et 534 millions d'euros pour la Région.**

Rappelons que la part attendue de l'État dans la maquette présentée par la Région était de **733 millions d'euros** et que la première proposition de l'État en juillet était de **501 millions d'euros.**

**La rallonge de 100 millions d'euros,** ainsi que la convention additionnelle de 35 millions d'euros pour le plan de développement de la langue bretonne, sont à mettre à l'actif de l'âpre lutte qu'a dû mener l'Exécutif Régional pour arracher des subsides supplémentaires par rapport aux engagements initiaux de l'État.

Le précédent Contrat de Plan s'élevait au total à **1560,42 millions d'euros : 907,07 millions d'euros** pour la part de l'État et **653,15 millions** pour la Région.

**Même si les périmètres et la logique sont différents, même si le précédent contrat de plan n'a été réalisé qu'à hauteur de 80%, il n'en reste pas moins que les montants globaux baissent de 7% par rapport au réalisé du CPER 2000/2006 et que l'État consacre 14%**

**de moins au nouveau CPER, alors que la Région maintient sa participation à euros constants.**

D'autre part, nous constatons que les autres Collectivités Territoriales ainsi que les Établissements Publics de l'État, participent à hauteur de **466 millions d'euros** soit près de 25% du montant global du Contrat de Projets et ceci sans faire partie des contractants.

De plus, **avec 400 millions d'euros,** les Fonds européens ( FEDER, FEADER, FEP..) s'additionnent aux crédits de l'État et représentent 20% du total du CPER.

**Au final, la part réelle de l'État dans le total du Contrat de Projets n'est plus que de 30%.**

Nous constatons également que l'État, en refusant toute dotation au grand Projet N°3 « **valoriser les filières clefs de l'économie régionale pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi** », condamne de fait ce grand Projet et laisse en déshérence des pans entiers de l'économie qui font l'emploi et la valeur ajoutée aujourd'hui en Bretagne.

**Comment un Contrat de Projets peut-il ne pas s'intéresser à l'économie actuelle réelle et aider uniquement à l'émergence de l'économie de demain ?**

L'avenir industriel de la Bretagne ne peut pas se bâtir sur un champ de ruines.

**Certes, il existe un Schéma Régional de Développement Économique, mais qui le porte et qui le budgétise ?** Pas le CPER, ni l'addition de Pôles de Compétitivité dont ce n'est pas la vocation, comme l'indique leur intitulé !!

C'est bien le manque de vision industrielle de ce Contrat de Projets qui inquiète le plus la CGT et les salariés, dans une période où les annonces de licenciements boursiers se multiplient comme chez Alcatel-Lucent ou à l'Aérospatiale.

Il faut admettre qu'à ce jour, la stratégie dite de Lisbonne n'apporte rien de positif en matière de résorption du chômage et de la précarité de l'emploi, bien au contraire.

**Autre point qui nous inquiète également c'est le manque de perspectives régionales dans le domaine énergétique pour ce qui concerne la production et la distribution.**

Nous approuvons pleinement les moyens affectés au développement des énergies renouvelables, aux économies d'énergie, ainsi que ceux qui seront consacrés pour faire face aux questions de réchauffement climatique.

Mais on ne peut pas faire l'autruche en éludant la question de la production et de la distribution d'énergie nécessaire en Bretagne. L'énergie est au cœur du développement économique et il y a d'énormes carences dans notre Région.

**Il est temps de sécuriser les approvisionnements notamment de la pointe Bretagne et les problèmes de la Centrale de Cordemais viennent de le mettre encore**

**plus en évidence.** C'est de la responsabilité de l'État et on ne retrouve rien de concret dans le Contrat de Projets.

**En liaison avec le désengagement total de l'État du grand projet N°3, cela traduirait t-il pour la période 2006-2013, une politique camouflée de décroissance, donc de désindustrialisation de la Bretagne ?**

**Le CESR comme les élus régionaux devraient s'interroger sur ces choix de l'État.**

Rappelons que des industriels ont déjà choisi de ne pas s'installer à la pointe Bretagne uniquement sur le fait que l'alimentation électrique de leur entreprise ne pouvait pas être garantie ni sécurisée.

En matière de transport, nous constatons que les projets concernant les grandes infrastructures sont pris en compte, mais pas ceux concernant les besoins locaux, reportant ainsi sur les collectivités locales les investissements en matière d'infrastructures régionales ou interrégionales.

Enfin, nous tenons à dénoncer l'attitude de l'État concernant le Grand Projet N°4 « développer une politique maritime intégrée », qui oblige la Région à limiter ses ambitions au moment où, comme le révélera l'étude en cours de la section mer du CESR, il faudrait au contraire impulser une véritable politique maritime en Bretagne ainsi qu'au niveau national.

Encore une fois, l'État manque à sa parole et fait supporter la décentralisation des ports de commerce de Brest, Lorient et St Malo à la Région, aux collectivités locales et aux CCI, donc pour une bonne part à nos impôts locaux.

Le CPER n'est réalisé qu'à hauteur de 73% il manque donc 1 million d'euros pour arriver aux 80% et près de 4 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu.

Le groupe CGT souhaite que la Région maintienne sa participation prévue dans la maquette de novembre soit 30,6 millions d'euros au lieu des 27,4 millions de la nouvelle maquette et constate que si la part attendue de l'État est en baisse de 33 millions d'euros celle des autres collectivités locales s'est accrue de 8 millions d'euros.

**Tout ceci n'est bien sur pas de nature à nous rassurer sur la réalisation de la RN 164 éligible dans le cadre des Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI)**

**Pour conclure, nous réaffirmons ici que les choix, faits par un gouvernement en mal d'avenir, ne sont pas de nature à répondre aux besoins de développement, de cohésion et de solidarité territoriale et inter-générationnelle.**

En effet, ce gouvernement a fait le choix de favoriser la compétitivité entre les territoires et donc les salariés et leurs familles, cela en lieu et place d'une réelle complé-

### Quelques éléments sur l'avis du C.E.S.R. -que nous avons soutenu-

Le CESR a regretté que ses trois précédents avis ne soient pas mentionnés dans le rapport présenté par le Président du Conseil régional, et que, contrairement au souhait qu'il avait exprimé, le Président du CESR n'ait pas été invité en qualité d'observateur aux réunions de la Conférence territoriale. Le CESR a souhaité, de plus, exprimer une série d'observations sur les huit « grands projets »

**Projet 1 : Renforcer la compétitivité de la Bretagne en améliorant son accessibilité**

**Volet ferroviaire** - La lecture du Contrat de projets fait apparaître la volonté du Conseil Régional de considérer le volet ferroviaire comme un axe majeur du futur CPER en mobilisant près de 130 M€ de crédit d'État, près de 150 M€ de la Région et 100 M€ du FEDER.

**Volet Haut débit** - Pour le CESR, ce n'est pas le haut débit qui est l'un des grands enjeux de compétitivité de la Bretagne mais le **très** haut débit pour tous en Bretagne avant fin 2007.

**Projet 2 : Construire une nouvelle ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire**

**Projet 3 : Conforter la performance de notre système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**

**Volet Enseignement supérieur** - Le CESR observe que, seul le grand projet n° 3 fait l'objet d'un accord quasi général des services de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales sur l'assiette globale.

**Volet Recherche** - Il semble, au niveau global et en terme de budget, que la Recherche soit relativement préservée dans cette négociation du CPER 2007-2013.

**Volet Innovation et performance des entreprises**

**Projet 4 : Développer une politique maritime intégrée**

**Volet Ports de commerce et ports de pêche** - Le CESR regrette le décalage qui existe entre les ambitions affichées et les moyens mis en face.

**Projet 5 : Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques**

Le CESR a, depuis plusieurs années, manifesté le souhait de voir se déve-

lopper une politique régionale intégrée et cohérente en matière de reconquête et d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux. Il est donc heureux de constater que ce futur CPER semble s'en fixer les objectifs, sinon les moyens financiers.

**Projet 6 : Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer une gestion durable de l'air et des déchets**

Les propositions du Président du Conseil régional n'appellent pas d'observation particulière.

**Projet 7 : Favoriser l'égal accès au marché du travail en valorisant les compétences des jeunes et des femmes et en anticipant les mutations économiques**

Le CESR souligne avec satisfaction les engagements de l'État et du Conseil régional envers l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) – organisme maintenant paritaire – à qui il revient de définir les actions à mener. Le montant du financement affecté n'est cependant pas indiqué dans ce document.

**Projet 8 : Conforter le rayonnement des territoires bretons**

Le soutien aux TCSP s'inscrit en cohérence dans la politique multimodale que veut promouvoir le Conseil régional dans une perspective de développement durable.

**Avis du CESR**

L'avis du CESR, pour chaque rubrique, ne porte que sur les éléments finalisés figurant dans le rapport du Président du Conseil régional.

Le CESR insiste en particulier sur la nécessité de faire figurer dans le futur CPER les conventions additionnelles qui sont prévues et mentionnées dans ce rapport.

Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi, le CESR rappelle sa demande d'inscription dans le Contrat de Projets Etat-Région d'une échéance obligatoire, à mi-parcours, en 2010, de réévaluation voire de renégociation à mandat global constant, des engagements pris en 2007.

Le CESR, avec les précisions, remarques, observations et réserves mentionnées dans chacune des rubriques, donne acte au Président du Conseil régional de la présente communication et donne un avis favorable pour que mandat lui soit accordé afin de mener la négociation à bonne fin.

Vous trouverez l'intégralité de l'avis du CESR sur le site du Conseil Régional et auprès des représentants(es) CGT.

mentarité construite sur la base de coopérations et de mises en commun des compétences de chacun.

**Nous réaffirmons également notre revendication de mettre en œuvre des critères de haute qualité sociale et environnementale pour l'attribution des aides publiques.**

Nous demandons la mise en place de représentants des salariés partout et notamment dans les pôles de compétitivité.

Nous regrettons l'absence de propositions concernant les risques professionnels et la santé au travail dans cette contractualisation avec l'État.

Une dernière remarque avant de conclure, nous pensons que ce Contrat de Projets doit être évolutif en fonction des projets qui pourraient émerger dans les mois et années qui viennent.

**Un projet de déconstruction navale des navires en fin de vie** rentre complètement dans ce type de contractualisation avec l'État et la CGT avec d'autres a fait des propositions sur ce sujet pour notre région et plus particulièrement pour le port de Brest.

**Le groupe CGT votera l'avis du C.E.S.R.**

## Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional des voyageurs entre la Ré- gion Bretagne et la SNCF 2007-2011



**Intervention  
de Patrice  
BOUDET**

Comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises et notamment à la commission Aménagement du Territoire et Environnement du 27 février, la CGT déplore être sollicitée pour donner un avis sur un dossier déjà voté et adopté en plénière du Conseil Régional il y a de cela 5 semaines.

Certes, des explications nous ont été données justifiant des contraintes de calendrier et des contraintes d'engagement sur l'ordre du jour exceptionnel du prochain conseil régional, il n'en demeure pas moins qu'il nous faut être vigilant sur des principes de fonctionnement entre nos deux assemblées.

Après cette remarque, venons-en à la convention de Service Public de Transport Régional de Voyageurs.

Tout d'abord sur le bilan 2002/2006. Ses conclusions restent un succès incontestable de la régionalisation des TER en Bretagne. C'est un fait et la CGT partage l'ensemble des points forts relevés dans la note de présentation de la convention.

Qu'il s'agisse de la Région avec des efforts de développement sur le matériel, la rénovation des gares et l'augmentation de l'offre par exemple, qu'il s'agisse de la SNCF et plus singulièrement des cheminots en terme d'investissement pour améliorer la qualité de service rendu aux usagers, il est incontestable que c'est une réussite avec les résultats que nous connaissons en terme de croissance de recettes et de trafic.

Ce bilan est partagé visiblement par tous, les élus, les usagers, la SNCF, les cheminots et la CGT même si elle pose en permanence, la question des moyens suffisants pour assurer un service public de qualité.

Des débuts de réponse figurent dans la nouvelle convention avec l'arrivée des nouvelles rames AGC et la rénovation de matériel. C'est également le cas pour, je cite : « *l'engagement renforcé sur le niveau de service en gare* » avec les heures d'ouverture des gares. C'est une avancée pour garantir le service public local tout en respectant l'autonomie de gestion de la SNCF.

Toujours au chapitre du positif, la CGT tient également à pointer deux éléments qu'elle porte comme des exigences fondamentales depuis le début de la régionalisation.

Tout d'abord, la question de la démocratie avec la mise en place progressive de comités de lignes. Gageons que la progressivité sera rapide pour être efficace. Ensuite, c'est la durée de la convention qui passe de 5 à 7 ans. C'est bien, d'autres régions ont fait mieux allant jusqu'à 10 ans. Néanmoins, cela donne des perspectives pour l'ensemble des acteurs de cette contractualisation.

Avant de conclure permettez-nous de faire quelques commentaires sur cette décentralisation que la CGT considère comme réussie.

1/ C'est une décentralisation d'organisation de services et non d'entreprise. La SNCF est restée intégrée avec son autonomie de gestion.

2/ La SNCF est l'exploitant unique sur le territoire.

3/ Il y a proximité entre besoins exprimés par les populations et réponses apportées par l'autorité organisatrice.

4/ Il y a une réelle volonté politique de la Région de relever le défi de la modernisation du Service Public.

5/ Il y a l'engagement des cheminots de développer ce trafic de proximité après la bataille du rail en 1995 et de multiples luttes contre les fermetures de lignes « dites secondaires », de gares et de trains « omnibus ».

6/ Enfin, il y a l'intervention des usagers dans les multiples débats organisés par les cheminots mais aussi au-

près des élus et de la SNCF.

**A notre sens, c'est l'ensemble de cet équilibre qu'il faut continuer à travailler autour de la démocratie participative, l'intervention citoyenne où chacun, dans le rôle qui est le sien, apportera sa pierre à l'édifice du Service Public.**

**Dans une période où « Entreprise Publique » « Service Public » « Statuts » sont des mots qu'il convient d'éviter d'utiliser dans notre société ultralibérale alors que, pour être moderne, il faut dire « concurrence » « privatisation » « service universel », le Conseil Régional fait confiance à une entreprise publique de service public et à des personnels à statut, c'est incontestablement un signe fort et encourageant pour l'avenir.**

## Convention de transfert des aéroports civils de Brest, Quimper, Rennes et Dinard-Pleurtuit.

L'avis du CESR considère que l'architecture de la convention ainsi que les principes retenues pour sa rédaction ne soulèvent pas de remarques de principe.

Des observations ont tout de même été formulées sur les compensations financières.

Enfin bien que les conventions proposées n'aient pas à traiter du choix des futurs concessionnaires, le CESR attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de réfléchir dès à présent à cette question, afin que les préoccupations légitimes des acteurs locaux, politiques et économiques, puissent être prises en compte dans les meilleures conditions au regard de l'intérêt général des Bretons.

**Nous avons soutenu l'avis qui nous a été proposé.**

## Deux vœux étaient également à l'ordre du jour

**Le premier avait pour objet : l'exigence d'une signature du décret de déclaration d'utilité publique pour la desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne et Pays de Loire.**

La desserte ferroviaire à grande vitesse Bretagne Pays de Loire, dont la mise en service est prévue en 2012, revêt une importance considérable pour les territoires et les entreprises comme l'a rappelé l'avis rendu par la commis-

sion d'enquête d'utilité publique en novembre 2006.

Au stade actuel d'avancement du projet, les études complémentaires et les travaux de réalisation sont, pour la ligne à grande vitesse Bretagne et Pays de Loire conditionnés à la signature du Décret de Déclaration d'Utilité Publique par le Chef du Gouvernement.

Désireux que ce projet essentiel pour les territoires de l'Ouest ne prenne aucun retard par rapport au calendrier initialement annoncé lors du CIAT du 18/12/2003, le CESR de BRETAGNE demande au travers du vœu, que les dispositions soient prises pour que le décret de DUP soit signé dans les meilleurs délais.

**Celui-ci, voté unanimement par l'assemblée avait pour destinataire le Premier Ministre et le Ministre des transports.**

**Le deuxième concernait : le plan de suppressions d'effectifs du groupe ALCATEL-LUCENT.**



**Intervention  
de Jean Edmond  
COATRIEUX**

Au travers du vœu qui nous est proposé aujourd'hui et que la CGT soutiendra dans la version telle qu'elle a été adoptée par la commission économique, la question essentielle est : **« comment placer les hommes au cœur des choix économiques, prendre en compte les besoins sociaux des salariés et développer durablement l'emploi, créateur de richesse, sur les territoires ? »**

Les logiques de rentabilité immédiate imposées par les actionnaires, notamment des fonds de pension, se heurtent à cette nécessité mais aussi aux besoins d'investissement et de recherche pour les entreprises.

C'est le cas chez Alcatel-Lucent, avec des besoins non satisfaits, sauf pour les gros actionnaires.

Lors de la fusion franco-américaine, le groupe affichait ses objectifs :

- Être généraliste et avoir une taille suffisante pour supporter des efforts de recherche et de développement sur l'ensemble des produits et technologies
- Réaliser des économies de 1,3 milliards d'euros sur 3 ans dont la moitié sur les effectifs.

Après les licenciements massifs les dernières années, sur 2003 et 2005 les suppressions d'emplois ont atteint 25 % de l'effectif, avec la généralisation du recours à la sous-traitance et l'externalisation de tâches, le bilan est catas-

trophique.

Dans l'Ouest, cela s'est matérialisé par la fermeture de l'usine de Laval (830 salariés) qu'Alcatel avait vendue.

C'est la même démarche à Brest, où l'usine vendue à Jabil est passée de 692 salariés à 500. Jabil dépend à 95 % du plan de charge d'Alcatel : son avenir est posé. Elle est dans l'attente de contrats pour la poursuite de son activité. Il en est de même pour un bon nombre de sous-traitants locaux qui eux aussi pâtiront des baisses d'activité du groupe (XBS, Europrocess, Octes, Facéo, CEGELEC, NOVATEC).

D'ici la fin 2008, le groupe Alcatel-Lucent, pour rassurer ses investisseurs, a donc décidé de passer de 9 000 suppressions d'emplois à 12 500 en délocalisant son potentiel de recherche et développement et ceci après s'être séparé de la production.

Ainsi 1 468 postes seraient supprimés en France (12 % de l'effectif) malgré les investissements à Rennes, les deux centres seraient fermés (moins 218 emplois). Les activités seraient recentrées sur Nantes-Orvault et Lannion où 217 emplois seraient supprimés.

Dans ce contexte, le vocable de "flexsécurité" prend tout son sens avec d'une part une flexibilité tout azimut pour les salariés et une sécurité maximum pour les dividendes des actionnaires.

Alcatel, France-télécom et Thomson devaient constituer le pilier du pôle de compétitivité images et réseaux. Avec la délocalisation d'une partie de la recherche et développement vers l'Inde, la Chine et la Roumanie, le choix a été fait d'aller à la recherche de bénéfices à court terme au détriment de l'emploi dans nos régions.

Cela démontre les limites pour l'emploi qu'est la mise en place des pôles de compétitivité dès lors qu'ils sont un outil pour mettre en concurrence les territoires.

On peut également s'interroger sur la place et la finalité de ces pôles, financés en partie par de l'argent public, dans une politique de délocalisation d'une partie de la recherche/développement des grandes entreprises qui y participent.

Dans cette course à la rentabilité immédiate, des mesures doivent être prises afin que les entreprises assument une responsabilité sociale sur le territoire.

La région, les territoires ont investi énormément pendant des décennies dans la recherche, la formation, le développement des PME-PMI.

Ce sont ces investissements qui ont aussi permis à des entreprises comme ALCATEL d'être au niveau où elles sont aujourd'hui et il faudrait admettre que cette entreprise n'ait de compte à rendre à personne sous prétexte que ce sont des actionnaires privés qui la dirige ?

Pour la CGT, les télécommunications ne sont pas des marchandises, elles relient les hommes entre eux, favorisent le développement économique, développent les ac-

cès à la culture, à la formation, à la santé... elles sont basées sur des technologies de pointe et nécessitent des emplois hautement qualifiés.

Les entreprises françaises de télécommunications disposent de qualifications et savoir-faire de très haut niveau.

Et pourtant les directions des grandes entreprises françaises poursuivent une gestion spéculative (uniquement destinée à produire un maximum de profit à un instant donné), destructrice d'emplois et de capacités industrielles. Elles sont soumises aux dictats de leurs gros actionnaires qui, au-delà de belles paroles, se soucient comme d'une guigne de l'avenir de notre société et moins encore de celui des salariés qui créent leurs richesses.

Il était irréaliste de croire que les délocalisations ne toucheraient que la production. Les entreprises des télécoms n'hésitent plus à délocaliser massivement une partie de leur Recherche et Développement comme Alcatel prétend le faire avec ses 1500 suppressions d'emplois annoncées. France Télécom n'hésite pas non plus à supprimer des emplois de Recherche et Développement dans son plan de 22 000 suppressions de postes.

Cette situation nous interpelle car avec les 217 suppressions de postes, peut importe que ce soit des licenciements "secs" ou "mouillés", majoritairement dans les catégories ingénieurs et cadres, c'est autant d'emplois que n'auront pas les jeunes que forment les lycées, universités et écoles d'ingénieurs des bassins Lannionais et Rennais.

Où vont-ils trouver un emploi à la fin de leurs études ?

Pour les salariés et plus largement la population des régions concernées, rien ne justifie la décision prise par le groupe franco-américain.

**Dans ce contexte, la C.G.T. fait siennes les revendications des salariés :**

- Refus de suppressions de sites,
- Refus de regroupement d'activités,
- Refus de suppressions d'emplois,
- Investissement dans la recherche et le développement, créateurs d'emplois et de richesses.

**La CGT considère qu'il est nécessaire que :**

- la France conserve des activités télécoms performantes,
- les qualifications des salariés français soient reconnues et préservées.
- des lois permettent de faire cesser les délocalisations des savoir-faire et des technologies innovantes,
- les télécommunications redeviennent génératrices d'emplois industriels et technologiques,
- les usagers que nous sommes puissent tous accéder aux moyens performants de télécommunication, sur l'ensemble du territoire et à des tarifs identiques.

**Cela passe par un choix politique de réappropriation publique totale du secteur des télécommunications.**

La mobilisation des salariés, sans faille et unitaire, depuis

le 15 février 2007 et le soutien de la population, notamment en Bretagne, démontrent que les salariés sont très attachés à vouloir continuer à vivre et travailler au Pays.

Toutes les organisations syndicales sont unies pour faire front à ces massacres de dizaines de milliers d'emplois dans les trusts géants au moment où tombent les derniers résultats de 2006 pour les groupes du CAC 40. Leurs bénéfices qui, en 2005, s'étaient élevés à 85 milliards d'euros dépasseront probablement cette année les 100 milliards d'euros dont 38 milliards devraient être reversés aux actionnaires sous forme de dividendes, en augmentation de 20% par rapport à l'an dernier. **D'autres choix économiques favorisant l'emploi peuvent être faits.**

**D'ores et déjà la CGT sera avec les salariés d'Alcatel et du Trégor pour dire haut et fort le samedi 24 mars « NON aux suppressions d'emplois » « NON aux délocalisations des industries »**



**Jacques COLIN**  
**est également intervenu sur ce point.**

L'actualité sociale et économique conforte les positions que nous exprimons depuis quelques années et que nous renouvelons lors des études en cours sur l'emploi.

### **La sécurisation des parcours professionnels.**

**« Retour d'expérience sur quelques grandes mutations et restructurations économiques en Bretagne : leçons à en tirer pour mieux anticiper et agir. »**

Cette dernière fait un constat des dispositifs qui se sont mis en place pour gérer des situations de crise suite à des décisions de restructuration qui ont eu pour conséquences : délocalisations, transferts de production, fermetures de sites, licenciements.

Nous devons en tirer les leçons pour anticiper et agir, c'est l'objectif de l'étude.

Au regard des dossiers qui font l'actualité sociale et économique et qui se traduisent par des déclarations de tous bords mais surtout par des mobilisations très fortes des salariés avec le soutien des populations : Alcatel Lucent, Airbus, Les Chantiers de l'Atlantique, Goma, Sagem, Nestlé Purina Quimperlé, Papeteries de Mauduit, etc.

Nous considérons qu'anticiper pour des impératifs financiers, afin de satisfaire seulement aux actionnaires est tout a fait **inacceptable, intolérable.**

Des actionnaires qui choisissent le profit à très court terme quels qu'en soient les coûts économiques, sociaux et humains.

Des dirigeants d'entreprises de groupes qui n'obéissent qu'aux injonctions des financiers pour donner un signe positif aux actionnaires et demandent aux salariés d'aller voir ailleurs.

Il est inacceptable de brader sur l'autel du profit, pour quelques uns, des hommes et des femmes, des secteurs économiques déterminants pour l'avenir de filières industrielles de la Région.

L'entreprise n'est pas une marchandise à acheter et à vendre, en gros ou au détail, au gré des financiers. Elle est une entité sociale dont la finalité première est de répondre aux besoins économiques et sociaux.

La logique industrielle doit l'emporter sur la logique financière.

La démocratie sociale doit donc prévaloir sur les droits des actionnaires. Les impératifs financiers, les logiques financières ne peuvent absolument pas permettre de définir des stratégies industrielles. Les salariés et leurs représentants doivent aussi être pleinement informés et consultés sur des décisions qui engagent leur avenir. Ils doivent avoir des droits spécifiques pour intervenir dans les choix stratégiques des entreprises. En particulier, ils doivent disposer des moyens suffisants pour examiner le contenu des projets de fusions et acquisitions et jouir au moins d'un droit de veto suspensif pour contester le pouvoir absolu des actionnaires.

Enfin, **lorsque nous revendiquons un nouveau statut du travail salarié, cela constitue également une anticipation**, nous le faisons parce que c'est l'intérêt des salariés et parce que c'est aussi la condition d'une nouvelle efficacité économique reposant sur leur propre intervention.

Cette nouvelle efficacité passe par la reconnaissance de la place centrale de l'être humain, de ses connaissances, de ses savoir-faire, de sa créativité dans le travail. Libérer l'initiative pour mieux répondre aux besoins sociaux et aux exigences scientifiques et technologiques est indispensable et impose de dépasser la notion de travail subordonné qui caractérise encore le contrat de travail actuel.

L'insécurité dans et au travail est une réalité qui affecte un nombre sans cesse grandissant de salariés. La Cgt, ne peut s'en satisfaire et considère qu'elle a sur ce point une responsabilité particulière pour proposer des alternatives répondant aux besoins individuels et collectifs de ceux-ci.

Aussi, concernant le vœu qui nous est proposé : son contenu qui a fait l'objet d'une discussion très dense en commission économique ne doit pas souffrir d'ambiguïté car il ne peut pas y avoir sur la situation d'ALCATEL-LUCENT de politique du moindre mal ou la recherche du compromis politiquement correct.

**Jacques COLIN**  
**Responsable du groupe C.G.T. CESR BRETAGNE**

**Tous les documents relatifs à l'ordre du jour de la plénière sont à votre disposition auprès des repré-**